

# Marmotte commune



**Marmotte commune**

Cliquez pour agrandissement  
Photo : Carol et Nicole Perreault  
Prise de vue : Rue Enchantée

La marmotte est un animal dodu, à pelage brun. Elle possède de courtes pattes robustes, de petites oreilles arrondies ainsi qu'une courte queue touffue. Sa longueur varie de 45 à 66 cm.

## **Domages et indices**

### **Domages**

#### **Creusement de terriers**

Domages à la machinerie agricole. Ceci peut obliger à rehausser la coupe, entraînant des pertes de récolte.

Blessures aux animaux de ferme et aux cueilleurs qui marchent dans les trous.

Assèchement des racines sous les arbres fruitiers ou ornementaux.

Diminution de l'efficacité des travaux de drainage.

Sous les cabanons et les bâtiments, peut déstabiliser les planchers de ciment.

## **Alimentation**

Consommation des plantes (jardins, potagers, cultures, etc).

Les marmottes peuvent endommager les arbres fruitiers et ornementaux en rongant l'écorce, surtout au printemps.

Les grandes cultures sont endommagées par les marmottes qui écrasent les jeunes pousses et les tiges.

## **Indices**

La marmotte habite un terrier autour duquel on retrouve souvent un monticule de terre fraîche, des plantes coupées ainsi que des sentiers dans l'herbe entre les sorties. L'ouverture du terrier est d'environ 25 cm.

Jardin ravagé en une journée.

Préférence pour les betteraves, les pois, les fèves, la laitue et les courges.

Écorce rongée.

Pousses et tiges écrasées.

## **Indices à ne pas confondre**

Terriers de renards : on retrouve souvent des carcasses d'animaux morts autour de leurs terriers.

Terriers de mouffettes : on retrouve à proximité de leurs terriers des fèces noires contenant des parties d'insectes non digérées (carapaces).

## **Rôle bénéfique**

L'hiver, les terriers de marmottes abritent certains gibiers : ratons laveurs, renards et lièvres. La chair de la marmotte est bonne au goût.

## **Particularités**

Historiquement, la marmotte a su tirer profit de l'activité humaine (disponibilité accrue en habitat reliée au déboisement). Elle vit dans un terrier creusé à flanc de colline ou sur un terrain plat bien drainé. Il est constitué de 2 à 5 entrées reliées à diverses chambres par un réseau de tunnels. La marmotte s'éloigne peu de son terrier (de 15 à 90 m) si la nourriture est disponible. Elle est essentiellement herbivore. Elle a de 4 à 5 petits par portée, une fois par année, et ceux-ci quittent le terrier vers l'âge de trois mois.

Au printemps (février-mars), après l'hibernation, la marmotte a perdu en moyenne 30 % de sa masse corporelle et se nourrit de tout ce qui est disponible (écorce, tige, ramilles). Principalement diurne, on pense

cependant qu'elle peut se nourrir nuit et jour pendant cette période. Règle générale, elle est surtout active tôt le matin ou à la brunante. Enfin, la marmotte est une grimpeuse habile. Elle peut escalader une clôture de 1 m de hauteur aussi facilement qu'elle est habile à creuser.

## **Quoi faire?**

### **MISE EN GARDE**

Toute intervention effectuée à l'égard des animaux importuns doit être guidée par un souci premier de mise en valeur et de conservation des ressources. Les méthodes visant à éliminer les individus indésirables devraient toujours être considérées dans la perspective des récoltes légales, que ce soit par la chasse ou le piégeage selon les différentes espèces, de même qu'en fonction de l'usage à une fin quelconque du spécimen (fourrure, consommation, etc.)

### **Méthodes préventives**

Potagers, jardins et cultures de petite et moyenne superficie, arbres fruitiers (racines), blessures aux animaux de ferme et aux cueilleurs.

Plusieurs moyens énumérés dans cette section se basent principalement sur deux aspects.

L'animal profite-t-il d'une source de nourriture que l'on peut contrôler? L'animal profite-t-il d'un abri dont on peut le priver?

### **Exclusion**

Pour les petites superficies, l'utilisation d'une clôture électrique est efficace et empêche la marmotte de grimper par-dessus ou de creuser sous celle-ci.

Note : la végétation ne doit pas atteindre la clôture électrique, car elle provoque alors une mise à la terre.

Différents aménagements variant par la hauteur de la clôture ou par le nombre de fils existent. Un aménagement type est proposé.

Clôture de 1 mètre de hauteur, en grillage métallique, dont une portion d'au moins 25-30 cm (idéalement 45-60 cm) est enterrée dans le sol. Un fil électrique doit être placé à une hauteur de 12 cm du sol et à une distance de 12 cm à l'extérieur de la clôture. On suggère d'utiliser des piquets de métal séparés de 2 à 3 m et enfoncés de 30 à 60 cm dans le sol.

Si on ne veut pas électrifier la clôture, un autre dispositif est suggéré et consiste en une clôture en grillage métallique (1,8 m de large) dont la maille est d'au plus 5 cm. On doit utiliser des piquets en métal de 1,5 à 1,8 m de hauteur, espacés de 2 à 3 m et enfoncés de 30 à 60 cm dans le sol. La clôture comporte trois parties :

- Une section enfouie dans le sol (25-30 cm minimum, 45-60 cm idéalement). L'excédent sous la terre peut être replié en L vers l'extérieur;
- Une section médiane de 1 mètre de hauteur;
- La section du haut (30-45 cm), n'est pas attachée aux piquets et est légèrement repliée vers l'extérieur.

### **Répulsifs**

On peut saupoudrer du piment fort moulu ou du poivre noir moulu, ou encore utiliser des produits commerciaux près des endroits où la marmotte cause des ravages. On doit cependant prendre garde de ne pas en appliquer sur les parties comestibles des fruits et légumes.

### **Arbres fruitiers et ornementaux (écorce)**

#### **Exclusion**

Protéger le bas de l'arbre avec un cylindre de broche.

#### **Répulsifs**

Utilisation de répulsifs commerciaux que l'on badigeonne sur les troncs. Ces produits doivent être appliqués périodiquement et peuvent être dispendieux.

Grandes cultures, à la machinerie

### **Modification de l'habitat**

Un labour de printemps est efficace.

## **Méthodes de contrôle**

Important : tous les contrôles doivent être effectués tôt au printemps et être répétés à quelques reprises durant l'été. Il est préférable de fermer les terriers des animaux éliminés pour éviter la relocalisation par immigration.

## **Capture et relocalisation**

Il est fortement déconseillé de relocaliser les petits mammifères loin de leur lieu de capture. Chaque déplacement comporte un risque d'introduire de nouvelles maladies ou de nouveaux parasites dans la région. Si les méthodes d'exclusion n'ont pas été exécutées avant la capture de l'animal, ce n'est qu'une question de temps pour qu'un autre animal ne vienne prendre la place de l'animal déplacé. Si tout a été expérimenté et que le tout n'a donné aucun résultat, la capture peut être envisagée. Lorsqu'il y a peu d'animaux à capturer, la capture vivante peut être considérée. On peut appâter la cage avec du maïs sucré, des pois, des carottes ou des pommes. On doit vérifier la cage le matin et le soir. Il y a souvent plus d'un animal à capturer.

## **Prélèvement au moyen d'un piège mortel**

Cette méthode très efficace n'est pas conseillée lorsqu'il y a des risques que des personnes non informées manipulent ces pièges ou que des animaux domestiques soient capturés. Par contre, pour être plus sélectifs, les pièges en X de dimensions 13 cm par 13 cm (n° 120) pour les jeunes, ou 18 cm par 18 cm (n° 220) pour les adultes, sont efficaces lorsque placés à l'entrée du terrier. Ils peuvent également être installés avec une carotte servant d'appât, celle-ci étant enfourchée dans les broches métalliques de la détente.

## **Prélèvement au moyen d'une arme à feu**

Cette méthode est efficace si on agit tôt le matin ou en fin d'après-midi. Durant les journées ensoleillées, la marmotte se tient souvent immobile, à la porte du terrier, ce qui facilite l'abattage. Certains règlements municipaux peuvent interdire la décharge d'une arme à feu.

## **Fumigation**

Les produits commerciaux pour la fumigation sont à base de bisulfite de carbone, de phosphore d'aluminium et de phosphore de magnésium. Le plus utilisé est l'anhydride sulfureux sous forme de bombe fumigène.

Ces produits ne doivent pas être utilisés à proximité des bâtiments à cause des risques d'incendie et de propagation de la fumée. Vérifier la légalité de l'utilisation de certains produits chimiques.

[Plus d'informations...](#)